

Club des Anciennes de l'Automobile club du Loiret

ADHÉSIONS 2024

Deux options pour adhérer au Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret :

- **Adhésion Club des Anciennes simple :**

d'un montant de **29 €** pour l'année, vous permettant de participer à toutes les sorties sans supplément de 10 € par voiture (1). *(hors coût de la sortie par personne).*

- **Adhésion Club des Anciennes avec avantages Mobilité Club France :**

d'un montant de **59 €** pour l'année, identique à l'adhésion ci-dessus

avec en plus les avantages suivants

(document provisoire, mise à jour en cours, un nouveau document vous sera transmis) :

Automobile-Club Association devient



mobilité club
france



Stage de Récupération de Points

Vous avez la possibilité de suivre gratuitement 1 fois par an, un stage volontaire de sensibilisation à la Sécurité Routière avec l'Automobile Club Association pour récupérer jusqu'à 4 points sur votre permis de conduire*.



Service Joker

Liste des stages : www.ac-a.fr/pap - Renseignements et inscription au 09 70 40 11 11

* Conditions de gratuité : avoir entre 1 et 6 points sur 12 et avoir perdu au moins 1 point pendant la période d'adhésion.

- **Joker Taxi**** : vous ne vous estimez pas en état de conduire ? Un taxi vous ramène en toute sécurité à votre domicile ou sur votre lieu de travail.
- **Joker Fourrière**** : Vous ne retrouvez plus votre voiture ? Nous effectuons les recherches pour savoir si elle a été conduite en fourrière : un taxi vous y conduira ou vous ramènera à votre domicile.
- **Joker Retrait Immédiat du Permis** : En cas d'infraction ayant entraîné un retrait immédiat du permis de conduire, nous prenons en charge votre rapatriement et les frais de mise en sécurité du véhicule.

3 Jokers, 1 seul numéro 24h/24, 7 j/7 : 0 800 0 800 01

** 1 fois par an en France : à hauteur de 70 € TTC pour Joker Taxi ou Joker Fourrière et à hauteur de 240 € TTC pour Joker Retrait Immédiat du Permis.



Assistance Juridique



Protection Juridique

Des juristes spécialisés en droit routier vous défendent dans les domaines suivants :

- Permis à points
- Infractions au Code de la Route

- Droit applicable et recours en cas de litige avec un professionnel automobile (garagistes, vendeurs ...) ou avec un assureur concernant votre véhicule privé
- Réglementation routière
- Vérification de devis et de factures en cas de doute
- Prise en charge des éventuels frais d'experts et d'avocats

Pour contacter le service juridique : par e-mail : juridique@automobile-club.org ou par téléphone au **09 70 40 11 11**



Remises partenaires



Automobile Club Voyages

- REMISES PARTENAIRES

- Remboursement d'une partie de vos achats effectués sur Internet : www.ac-avantages.fr
- Vous avez accès à Automobile Club Voyages
- Des avantages et des réductions en France et à l'étranger auprès de partenaires exclusifs : www.ac-a.fr/privileges

- BOUTIQUE CLUB

Des équipements auto, vélo, de sécurité, à tarif préférentiel : www.automobile-club.org/boutique



- **Des outils et des conseils destinés aux familles et aux aidants** pour leur permettre de détecter des signaux d'alerte dans la mobilité d'un proche et d'aborder ce sujet de manière appropriée et sans maladresse.

- Cliquez, découvrez et partagez : www.mobisenior.fr

- **EN SAVOIR PLUS SUR CES SERVICES : 09 70 40 11 11**

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Automobile Club Association :

1.450.000 membres ; région Centre Val de Loire : 58.000 membres.

Le Conseil d'Administration

(1) Lorsque vous ferez des sorties avec le Club des Anciennes, le droit de 10 € en plus à chaque sortie, ne vous sera pas appliqué si vous êtes adhérent au Club des Anciennes ou adhérent Automobile Club Association. Il suffira de mentionner votre numéro d'adhérent au Club des Anciennes.